

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 12 décembre 2016 à 19h30 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Philippe Labelle et Lise Crêtes.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée ainsi que Cynthia Emond secrétaire trésorière adjointe, invitée pour cette séance extraordinaire.

2016-12-220.1

**Ouverture de la séance**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée unanimement.

2016-12-221

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

**Avis de convocation**

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

2016-12-222

**Adoption des prévisions budgétaires 2017**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2017 :

***Prévision budgétaire 2017***

**Revenus**

Taxes générales :	1 429 589\$	
Services :	280 316\$	
Tenant lieu- taxes :	73 715\$	
Permis, imposition droit		
Amendes, pénalités-intérêts, etc. :	101 350\$	
Subvention, transfert conditionnel :	475 184\$	
<b><u>Total des revenus :</u></b>		<b><u>2 360 154\$</u></b>

**Dépenses**

Administration générale :	543 299\$
Sécurité publique :	266 395\$
Voirie & hygiène :	714 362\$
Santé & bien-être :	2 000\$
Aménagement, urbanisme, Développement économique :	86 806\$
Activités récréatives, loisirs	
Cultures :	68 989\$
Frais financement :	22 152\$
Remboursement capital :	120 000\$
Activités d'investissement :	287 192\$
Quotes-Parts MRC :	248 959\$

**Total des dépenses :** **2 360 154\$**

Adoptée unanimement.

2016-12-223

**Adoption du programme triennal d'immobilisation**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années, voici ;

**Programme Triennal d'Immobilisation (PTI)  
2017-2018-2019**

<i>Projets</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
<b><i>Administration générale</i></b>			
Équipements/informatiques	3000\$	2000\$	
<b><i>Sécurité Publique - Incendie</i></b>			
Unité d'urgence avec citerne			100 000.00\$
Génératrice	70 000.00\$		
<b><i>Transport routier &amp; hygiène du milieu</i></b>			
Travaux chemin Lac-à-Larche	99 905.00\$	74 204.00\$	
Travaux chemin Mer-Bleue		30 000.00\$	
Travaux amélioration Bertrand/Lafond	14 000.00\$		
Camion		100 000.00\$	
<b><i>Urbanisme</i></b>			
Camping	160 000.00\$	40 000.00\$	20 000.00\$
<b><i>Loisirs et Culture</i></b>			
Parc du Village		3000.00\$	
Mont-Cayamant	5000.00\$		3000.00\$
Aménagement surface multifonctionnelle	135 000.00\$	30 000.00\$	
<b>Total</b>	<b>486 905.00\$</b>	<b>279 204.00\$</b>	<b>123 000.00\$</b>
<b><i>Mode de financement</i></b>			
Subvention	248 905.00\$	134 204.00\$	
Emprunt long terme		100 000.00\$	100 000.00\$
Surplus	130 000.00\$		
Budget de l'année	8 000.00\$	5 000.00\$	3000.00\$
Autre source	100 000.00\$	40 000.00\$	20 000.00\$
<b>Total du financement</b>	<b>486 905.00\$</b>	<b>279 204.00\$</b>	<b>123 000.00\$</b>

***Veillez prendre note que le programme triennal d'immobilisations est sujet à changements (par exemple, en fonction des budgets disponibles, de travaux non prévus plus urgents que ceux planifiés) et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés.***

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que le programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Adoptée unanimement.

2016-12-224

**Adoption du taux de taxation pour 2017**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu, que suivant l'article 989 du Code municipal et suivant l'article 8 du règlement 221-13, le conseil décrète le taux de la taxe foncière annuel comme étant le même que celui de 2016 à savoir 1.055\$ du 100\$ d'évaluation et mentionne également le taux de taxes de secteur en vertu du règlement 235-14, comme étant de 126,50\$ par résidence, tel que prescrit audit règlement.

Adoptée unanimement.

2016-12-225

**Taux d'intérêt**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que le taux d'intérêt demeure à 18% annuellement.

**Une période de questions a eu lieu**

2016-12-226

**Fermeture et levée de l'assemblée**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h34.

Adoptée unanimement.

---

Chantal Lamarche  
Mairesse

---

Julie Jetté  
Directrice générale

**Approbation de la Mairesse**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute un chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

---

Chantal Lamarche, mairesse